

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2018 A 19H00**

PRESENTS : Ghislaine LE ROCHELEUIL, Jean-Pierre MANCEAU, Jacqueline POGET, Chantal HEBING, , Jacqueline FOURCAULT, Catherine LACOMBE, Jean-Bernard SALLE, Serge LACEPPE, Jean-Michel BOUZON , Olivier CHERE, Anne - Lise BOUQUET, Sandrine PAJOT-PONTAC, Claude JOUSSELIN, Christian GUIGNET, Jacques LEVY, Clarice DELAVOIX épouse CHEVALIER, Danilo CORNUAULT, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Willy DRILLAUD (procuration à G. Le Rocheleuil), Yann HERCOURT (procuration à C. Hebing).

Secrétaire de Séance : Madame Jacqueline POGET

Ordre du jour :

- 1) Vote des taux de fiscalité directe locale 2018
- 2) Budget communal : approbation du Budget primitif 2018
- 3) Budget Caisse des Ecoles : : approbation du Budget primitif 2018
- 4) Questions diverses

1) Vote des taux de fiscalité directe locale 2018 - DCM N° 2018-20

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'état 1259 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, déjà présenté lors de la séance du Conseil municipal du 03 avril 2018.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 présente les bases et taux suivants :

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Variation des bases 2018/2017	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 460 939	9,83	2 521 000	2%	247 814 €
Taxe foncière sur bâti	1 660 375	13,36	1 698 000	2%	226 853 €
Taxe foncière sur non bâti	157 905	92,71	160 700	2%	148 985 €
Total	4 279 219		4 379 700	2%	623 652 €

Compte tenu des recettes attendues pour l'année 2018, notamment le montant des dotations, Compte tenu de la nouvelle taxe GEMAPI qui sera prélevée par la Communauté de communes du Bassin de Marennes et qui devra être supportée par les foyers,

Danilo Cornuault demande si, en cas d'augmentation du taux de taxe d'habitation, il y aurait un montant de compensation supérieur.

Madame le Maire répond que les calculs des montants des compensations sont complexes et encore flous à ce jour.

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à l'identique par rapport à 2017.

Vote :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Compte tenu des éléments présentés par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 9,83 %
- Taxe foncière sur le bâti = 13.36 %
- Taxe foncière sur le non-bâti = 92.71 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

2) Budget communal : approbation du Budget primitif 2018 - DCM N° 2018-21

Madame le Maire décrit le budget prévisionnel tel que défini dans la notice explicative suivante transmise aux élus.

Note explicative :

I-) Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Madame le Maire présente les recettes de fonctionnement constituées principalement par

- ✓ *Les recettes de fiscalité (Taxes d'habitation et foncières sur le bâti et le non bâti) dont le montant, résultant des bases prévisionnelles affectées des taux identiques à ceux de 2017 est estimé à 623 652 €, présentées lors du débat d'orientation budgétaire le 3 avril (voir tableau ci-dessus).*
- ✓ *L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Bassin de Marennes est modulée à la hausse par rapport à 2017 car les frais relatifs au service instructeur du Droit des sols ont diminué pour la commune de Saint-Just-Luzac par rapport à 2017.*

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2017	BP 2018
73	73111	Taxes foncières et habitation	614 221,00 €	623 652,00 €
73	7318	Impôts locaux - autres impôts		1 000,00 €
73	7321	Attribution de compensation	50 911,00 €	55 758,00 €
73	7325	Fonds de péréquation interco	35 000,00 €	35 000,00 €
73	7351	Taxe sur électricité	197,00 €	€
73	7381	Taxe add. Droits de mutation	40 000,00 €	40 000,00 €
Total 73 Impôts et taxes			740 329,00 €	755 410,00 €

✓ *Les dotations :*

La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la commune de Saint-Just-Luzac pour l'année 2018 se décompose de la façon suivante :

Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	141 079
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	47 554
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	61 561
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	48 888
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	-

Compte tenu des dotations de compensation des taxes fiscales et de la dotation relative au recensement de la population, le chapitre 74 - dotations, est établi sur la base prévisionnelle de 364 927 €.

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2017	BP 2018
74	7411	DGF	139 794,00 €	141 079,00 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale	55 189,00 €	109 115,00 €
74	74127	Dotation nationale de péréquation	45 985,00 €	48 888,00 €
74	74718	Autres participations état	100,00 €	110,00 €
74	74751	Entretien de voirie communautaire		4 100,00 €
74	7472	Participations région	800,00 €	
74	7473	Participations département	3 000,00 €	5 700,00 €
74	748314	Dot. Unique de comp. TH TF	138,00 €	195,00 €
74	74832	Attribution du FDTP	1 000,00 €	
74	74834	Comp. Exon. TF	39 204,00 €	35 720,00 €
74	74835	Comp. Exon. TH	14 241,00 €	16 131,00 €
74	7484	Dotation de recensement	3 889,00 €	3 889,00 €
Total 74 - Dotations			303 340,00 €	364 927,00 €

- *Compte tenu de l'affectation de résultat 2017 qui prévoit un report de fonctionnement de 178 928,01€*
- *Compte tenu des recettes fiscales et dotations attendues,*
- *Le montant des autres recettes est estimé quasiment à l'identique des recettes réelles perçues en 2017*

Le montant des recettes de fonctionnement 2018 est proposé pour un montant global de 1 414 355,01 € :

Chapitre	2017	2018
002 Résultat de fonctionnement reporté	71 582,71 €	178 928,01 €
013 Atténuation de charges de personnel	8 000,00 €	5 000,00 €
70 Produit des services (régies cantine et garderie, concessions, RODP,..)	58 000,00 €	63 060,00 €
73 Impôts et taxes	740 329,00 €	755 410,00 €
74 Dotations	303 340,00 €	364 927,00 €
75 Autres produits de gestion courante (loyers)	37 500,00 €	36 000,00 €
76 Produits financiers	50,00 €	30,00 €
77 Produits exceptionnels (solde fonds d'amorçage rythmes scolaires)	15 000,00 €	11 000,00 €
Total général	1 233 801,71 €	1 414 355,01 €

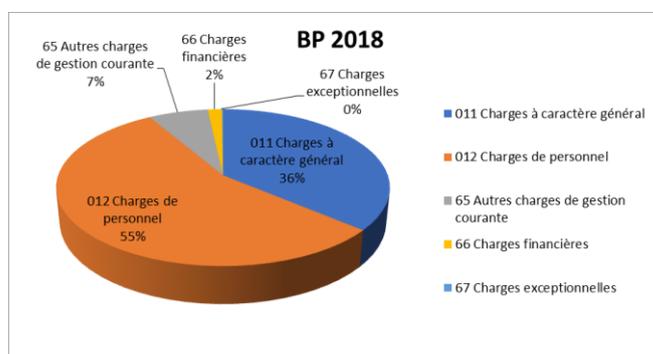
2. Dépenses de fonctionnement

- ✓ Les charges à caractère général, chapitre 011, sont estimées de façon similaire par rapport aux dépenses de 2017.
- ✓ Les charges de personnel, chapitre 012, progressent de 2,2 %. Cette augmentation tient compte des avancements d'échelon prévus au cours de l'année, de l'augmentation du taux des cotisations salariales et patronales, mais aussi de l'emploi de 4 agents recenseurs et de la suppression des contrats aidés dont les charges étaient minorées par rapport à des contractuels.
- ✓ Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, sont calculées sur la même base qu'en 2017, ajustées en fonction du nombre d'adjoints indemnisés.
Les subventions de fonctionnement aux associations, étudiées lors du débat d'orientation budgétaire en séance du 3 avril, s'élèvent à 13 500 €.
La participation de la commune au budget CCAS n'est pas nécessaire cette année en fonction du résultat de clôture de l'exercice approuvé par le Conseil d'Administration ce jour et par les recettes attendues déjà connues (titres de concessions). Comme en 2017 aucun crédit n'est affecté au budget de la Caisse des Ecoles qui sera intégré au budget communal l'an prochain.
La contribution au SDIS s'élève à 19 487,28 € pour l'année 2018.
- ✓ Les charges financières sont calculées en fonction des intérêts à rembourser pour les prêts existants.

Compte tenu de tous ces éléments, ainsi que des dépenses d'amortissements votées lors du précédent conseil municipal, le montant prévu des dépenses 2018 permet de dégager la somme de 310 371,20 € pour les affecter en recettes d'investissement (Chapitre 023).

Chapitre	BP 2017	BP 2018
011 Charges à caractère général	378 900,00 €	392 637,93 €
012 Charges de personnel	587 764,00 €	600 800,00 €
65 Autres charges de gestion courante	81 506,31 €	73 100,08 €
66 Charges financières (intérêts d'emprunts)	16 600,00 €	17 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 100,00 €	1 100,00 €
042 Amortissements	6 806,24 €	18 845,80 €
Sous total dépenses réelles et amortissements		1 103 983,81 €
023 Virement à la section d'investissement	157 236,16 €	310 371,20 €
Total général	1 229 912,71 €	1 414 355,01 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



La section de fonctionnement s'équilibre donc à 1 414 355,01 € en recettes et en dépenses.

II-) Section d'investissement

Madame le Maire présente les projets et les différentes inscriptions proposées par opérations pour les dépenses et les recettes attendues, compte tenu des restes à réaliser 2017 dont le montant global s'élève à

- ✓ 663 734,00 € pour les recettes
- ✓ 1 003 258,00 € pour les dépenses

1) Recettes d'investissement (opération et hors opérations)

Compte tenu de l'affectation de résultat 2017 (articles 1068, 001), du virement de fonctionnement et des restes à réaliser au 31/12/2017, les recettes d'investissement sont inscrites de la façon suivante :

BP 2018					
Recettes d'investissement					
Chapitre	Article	Intitulé	RAR 2017	crédits 2018	BP 2018
10	10222	FCTVA	42 692,00 €	30 000,00 €	72 692,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		127 307,19 €	127 307,19 €
13	1312	Sub. Equip. Transf. Région			- €
13	1313	Subv. Equip. Transf. Département	254 262,00 €		254 262,00 €
13	1321	Etat	156 078,00 €		156 078,00 €
13	1323	Département	- €		- €
13	13258	Autres groupements	17 560,00 €	100 000,00 €	117 560,00 €
16	1641	Emprunts	193 142,00 €		193 142,00 €
16	165	Cautions		800,00 €	800,00 €
001	001	Excédent d'investissement reporté		212 216,81 €	212 216,81 €
021	021	Virement de la section fonct.		310 371,20 €	310 371,20 €
040	2804131	Amortissements		18 845,80 €	18 845,80 €
040	28041581	Amortissements			- €
041	13258	Autres groupements			- €
041	168758	Autres groupements			- €
Total recettes d'investissement			663 734,00 €	839 541,00 €	1 503 275,00 €

Pour rappel, emprunts prévus au BP 2017 et réalisés en 2017 :

	Emprunts prévus en 2017	Montant BP 2017	Réalisés en 2017	RAR au 31/12/17
op. 253	Traverse Bourg	190 000	190000	0
	Aménagement places	64142	0	64 142
op 269	Chemin de l'église	20 000	0	20 000
op 272	Salle	750000	648000	102 000
op 275	Equipements voirie	50 000	43000	7 000
	Total article 1641	1 074 142	881000	193 142

2) 2) Dépenses d'investissement

Un état de la dette a également été présenté lors des précédentes commissions finances et lors de l'approbation du compte administratif :

Evolution des remboursements par année			
Année	Capital	Intérêts	Total versement
2015	111 836,32	17 729,42	129 565,74
2016	110 010,70	13 192,16	123 202,86
2017	117 923,62	9 320,55	127 244,17
2018	69 409,88	17 402,35	86 812,23
2019	716 786,44	17 574,03	734 360,47
2020	54 151,31	12 131,82	66 283,13
2021	55 054,45	11 229,39	66 283,84
2022	53 560,10	10 308,54	63 868,64
2023	47 947,43	9 393,84	57 341,27
2024	48 866,28	8 474,99	57 341,27
2025	49 804,80	7 536,51	57 341,31
2026	38 152,84	6 577,96	44 730,80
2027	38 747,29	5 983,51	44 730,80
2028	39 351,12	5 379,68	44 730,80
2029	39 964,34	4 766,46	44 730,80
2030	40 587,21	4 143,59	44 730,80
2031	41 219,81	3 510,99	44 730,80
2032	38 348,86	2 868,45	41 217,31
2033	28 337,50	2 338,38	30 675,88
2034	28 802,23	1 873,65	30 675,88
2035	29 274,58	1 401,30	30 675,88
2036	29 754,69	921,19	30 675,88
2037	30 242,67	433,21	30 675,88
2038	7 637,59	31,12	7 668,71

Evolution des remboursements de la dette de 2015 à 2038

Remarque :

Le remboursement de la dette en 2019 intègre un prêt relais pour la salle multifonctionnelle de 648 000 € qui seront remboursés en 2018 et 2019, au fur et à mesure de la perception des subventions attendues et du Fonds de compensation de la TVA.

Compte tenu,

- ✓ des restes à réaliser 2017
- ✓ de l'affectation de résultat 2017 qui prévoit un report de l'excédent d'investissement de 212 216,81 € et un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 127 307,19 €,
- ✓ du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 310 371,20 €
- ✓ des écritures d'ordre et patrimoniales,

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 503 275,00 €.

Opération	Article	Intitulé	RAR 2017	Crédits 2018	BP 2018
194 Terrain de football	2313	Constructions (Electricité + nivellement terrain des Sauzades)	11 093,00 €		11 093,00 €
195 Cimetière	2118	Relevé topographique		5 000,00 €	5 000,00 €
	2313	Constructions (Columbarium + jardin souvenir)	6 000,00 €	8 000,00 €	14 000,00 €
253 Aménagements voirie	204132	Etude travaux RD 18 rue du Temple et Les Touches	2 123,00 €	1 800,00 €	3 923,00 €
	2312	Agencements places	53 825,00 €		53 825,00 €
266 Cantine scolaire	2188	Autres immo. Corporelles			- €
	2313	Constructions	6 691,00 €		6 691,00 €
267 Logements communaux	2135	Instal. Générales	2 936,00 €		2 936,00 €
	2313	Constructions	24 688,00 €		24 688,00 €
268 Hotel de ville	2135	Agencement secrétariat	1 018,00 €		1 018,00 €
	2183		418,00 €		418,00 €
	2188		11 000,00 €	8 000,00 €	19 000,00 €
269 Voirie - Réseaux	2188	Autres immo. Corporelles (panneaux voirie)	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
	2315	Installations, matériel et out. Techn. (Travaux La Pauline, Mauzac, Chemin de l'église)	3 885,00 €	91 633,00 €	95 518,00 €
270 Equipements scolaires	21312	Bâtiments scolaires (porte entre garderie et GS)	- €	400,00 €	400,00 €
	2183	Matériel bureau informatique (vidéo projecteur)	1 951,00 €	600,00 €	1 351,00 €
	2188	Autres immo. Corporelles(mobilier classe élémentaire)		3 200,00 €	3 200,00 €
272 Anciens abattoirs	2188	Mobilier salle - équipement cuisine		80 000,00 €	80 000,00 €
	2313	Constructions	622 420,00 €		622 420,00 €
273 -Accessibilité	2313	Constructions (rampe église,...)	109 838,00 €	73 749,00 €	183 587,00 €
274 Eclairage public	21534	Réseaux d'électrification	39 457,00 €		39 457,00 €
275 Equipement voirie	21578	Outillage voirie (taille haie électrique, épandeur sur roue, désherbeur mécanique, débroussailluse électrique)	6 901,00 €	5 353,00 €	12 254,00 €
	2182	Matériel transport (balayeuse, camion benne)	- €	62 000,00 €	62 000,00 €
	2188	Autres immo. Corporelles	- €		- €
276 Aménagements publics	2188	Autres immo. Corporelles (guirlandes)	- €	1 600,00 €	1 600,00 €
	2315	Installations, matériel et out. Techn. (Aménagement parking temple, liaison douce)	21 286,00 €	1 600,00 €	19 686,00 €
277 Bâtiments communaux	2135	Horloge temple - chaudière cantine		8 000,00 €	8 000,00 €
	2313	Constructions (porte école, toiture temple, local produits chimiques)	11 668,00 €	34 082,00 €	45 750,00 €
	2315	Installations, matériel et out. Techn. (acoustique foyer)	10 000,00 €		10 000,00 €
Hors op.	1641	Emprunts en euros (remboursement capital)		70 000,00 €	70 000,00 €
Hors op.	165	Cautions	1 000,00 €		1 000,00 €
Hors op.	168758	Autres groupements (SDDER)		3 000,00 €	3 000,00 €
Hors op.	202	Frais d'urbanisme (déclaration projet)	1 200,00 €	3 800,00 €	5 000,00 €
Hors op.	2031	Frais d'études (Schéma Directeur Eaux Pluvial, plan d'entretien communal)	14 148,00 €	12 000,00 €	26 148,00 €
Hors op.	2051/20	Logiciels (gestion cantine-garderie, bibliothèque, numérisation état civil)		8 000,00 €	8 000,00 €
Hors op.	2188	Biens mobiliers (défibrillateurs,...)		9 100,00 €	9 100,00 €
Hors op.	2111	Terrains nus (Terrain Sauzades + Cabassies)	28 212,00 €		28 212,00 €
Hors op.	2135	Instal. Générales	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Hors op.	2315	Installations, matériel et out. Techn.	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Hors op.	21534	Amortissements SDEEr			- €
Hors op.	001	Report déficit d'investissement 2017			- €
		Total	1 003 258,00 €	500 017,00 €	1 503 275,00 €

Discussion :

Discussion à propos de l'acquisition de défibrillateurs. Claude Jousselin présente le projet et les prévisions d'installation : stade et salle des fêtes (celui-ci sera disponible au secrétariat et fourni lors de la location de la salle).

Jean-Bernard Sallé demande un défibrillateur supplémentaire pour la salle omnisports.

Madame le Maire précise que les crédits sont disponibles pour en acquérir d'autres.

Jean-Bernard Sallé signale que le défibrillateur existant à la commune est en panne depuis plus de 3 ans et que rien n'a été fait. Madame le Maire en assume la responsabilité et remercie Claude Jousselin de s'être occupé de ce dossier.

Jean-Bernard Sallé interroge à propos de la formation à l'utilisation.

Réponse de Claude Jousselin : elle est prévue dans le devis et sera faite pour les responsables des associations susceptibles d'utiliser le défibrillateur ainsi que pour une partie du personnel communal.

Madame le Maire précise que la formation est réglementaire.

Jean-Michel Bouzon se renseigne sur les formations faites par les agents dans le domaine des premiers secours et rappelle que des formations de mise à jour sont à suivre annuellement.

La secrétaire précise que les formations de réactualisation sont prévues et en cours d'organisation avec les formateurs du CNFPT.

Christian Guignet demande si tous les investissements prévus vont tous être réalisés.

Madame le Maire répond que les travaux seront réalisés au fur et à mesure de la finalisation des dossiers et en fonction de la trésorerie disponible.

Christian Guignet souligne que Madame le Maire a toujours favorisé le projet de salle multifonctionnelle.

Madame le Maire répond qu'en effet c'est le choix qui a été fait comme l'avait été le choix des travaux de la Traverse Bourg de Saint-Just ainsi que la rénovation de plusieurs rues de la commune.

Vote :

Madame le Maire présente les propositions pour le Budget primitif de l'exercice 2018 du budget communal selon la notice explicative ci-jointe.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 414 355,01 €

Recettes : 1 235 427,00 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 2017 de 178 928,01 €, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 414 355,01 €.

Section d'Investissement :

Dépenses : 500 017,00 €

Recettes : 627 324,19 €

Compte tenu :

- des restes à réaliser de l'exercice 2017 d'un montant de :

- 1 003 258,00 € en dépenses
- 663 734,00 € en recettes,

- de l'excédent d'investissement reporté de 2017 de 212 216,81 €

la section d'investissement s'équilibre à 1 503 275,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par

14 voix Pour,

1 voix Contre (C. Guignet),

4 Abstentions (S. Lapeppe, J-M. Bouzon, J-B. Sallé et J. Fourcault),

adopte le Budget primitif de l'exercice 2018 du budget communal.

3) Budget Caisse des Ecoles : Budget primitif 2018 - DCM N° 2018-22

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget de la Caisse des écoles, équilibré à 344, 00 € en fonctionnement en 2017, n'a supporté aucune dépense liée aux dépenses scolaires. Celles-ci ont toutes été prises en charge par le Budget communal.

Afin de clôturer ce budget en 2018, Madame le Maire propose donc de reprendre les résultats de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été fixés à la suite de l'approbation du Compte administratif 2017 en date du 03 avril 2018, et de ne pas abonder ce budget de crédits supplémentaires pour l'année 2018.

La procédure de reprise au budget communal sera effectuée pour l'exercice 2019.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 de 344,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix Pour,

- adopte le Budget primitif de l'exercice 2018 du budget primitif de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 344,00 €.

4) Questions diverses

- ❖ Sandrine Pontac demande si les renseignements ont été pris à propos de la stérilisation des chats errants.

Madame le Maire répond que cela a été abordé lors du précédent conseil municipal et que la demande doit être faite en novembre pour inscription à la prochaine campagne de stérilisation de l'association.

- ❖ Christian Guignet souhaiterait que les commissions débutent à l'heure prévue. Madame le Maire répond que lors de la dernière commission, elle a été retenue par la Gendarmerie pour une affaire urgente et s'en excuse.

- ❖ Christian Guignet transmet une demande de la bibliothèque à propos d'un problème de poignée.

Le problème va être traité.

Problème également de porte à l'entrée du secrétariat difficile à ouvrir.

- ❖ Serge Laceppe : beaucoup de gens se plaignent de nids de poules sur les routes communales et les voitures éclaboussent les murettes des particuliers. Les trottoirs sont également trop souillés par les déjections des animaux.

Madame le Maire minimise ces remarques car les agents de la voirie font tout leur possible pour garder la commune propre. Mais lorsqu'il s'agit de nids de poules, les employés les combent non pas un par un à la demande, mais en s'organisant par secteur. Et ce programme est réalisé chaque année.

- ❖ Jacques Levy évoque le décès récent du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame lors de son intervention courageuse au cours de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes, et propose que lui soit attribué un nom de rue ou de place dans la commune.

- ❖ Danilo Cornuault demande à ce qu'une minute de silence soit faite en hommage à cet homme qui s'est sacrifié au nom de la République.

Minute de silence...

- ❖ Jean-Michel Bouzon demande si les séances de conseil sont toujours enregistrées. Il se déclare outré par les propos tenus par une conseillère indélicate à propos de la prolifération des chats errants lors de la précédente séance et demande à Madame le Maire de condamner ces propos qui ne sont pas dignes d'un élu.

Madame le Maire est surprise que Jean-Michel Bouzon fasse un peu de moral à une conseillère qui vient régulièrement aux conseils, participe régulièrement à la vie de la commune et qui lors de cette séance, a formulé sa remarque plutôt sur le ton de l'humour, alors que lui-même s'est permis de faire des selfies avec son voisin lors d'un conseil municipal. C'est une question de morale que de respecter la bienséance et le sérieux lors d'un conseil municipal. La conseillère en question souhaite régler cette histoire en privé.

Jacques Levy souligne en effet que la séance du conseil n'est pas le lieu pour régler ses comptes.

Madame le Maire clos le débat.

- ❖ Serge Laceppe demande de combien d'armes dispose la mairie et notamment le service de police municipale.

Madame le Maire répond que sont considérées comme armes le pistolet détenu par le policier, la bombe lacrymogène et la matraque. Il n'y a donc qu'une arme à feu, si c'est le sens de sa question.

- ❖ Jean-Michel Bouzon évoque les dégâts du plafond de la bibliothèque et demande si les travaux sont prévus.

Madame le Maire répond que les travaux seront réalisés, un devis a déjà été validé.

- ❖ Jean-Michel Bouzon se renseigne à propos d'une visite de la salle multifonctionnelle par des présidents d'associations.

Claude Jouselin répond qu'à la demande de certaines personnes cette visite a en effet été prévue, et il y en aura d'autres qui seront faites régulièrement et en fonction des demandes, mais organisées en accord avec les entreprises intervenant sur le chantier.

- ❖ Catherine Lacombe signale qu'il n'y a pas de bornes incendie au niveau de la rue du Stade.

Madame le Maire explique qu'un programme « défense incendie » est prévu chaque année pour améliorer progressivement le réseau de défense incendie. Cependant il faut tenir compte du potentiel du réseau d'eau potable existant qui n'est pas toujours suffisant.

- ❖ Serge Laceppe renouvelle sa demande à propos de l'amélioration de la voirie.

Madame le Maire répond que des travaux de point à temps, d'enrobé à froid, ou de calcaire seront faits selon les endroits et les besoins. Des crédits sont utilisés chaque année pour ce type de travaux, dans le but de ne pas attendre que les chaussées soient entièrement dégradées pour agir.

- ❖ Jean-Michel Bouzon se renseigne à propos des chemins ruraux qui continuent à être clôturés et « privatisés » par certains particuliers.

Madame le Maire répond que ce sujet est traité avec le Conseil départemental sollicité pour faire des boucles de randonnée.

- ❖ Jacqueline Fourcault rappelle un projet lancé par l'ancien Maire, Monsieur Portier, pour faire un chemin blanc permettant une continuité avec les chemins déjà existants et éviter la dangerosité de la traversée de Mauzac.

Madame le Maire répond que ce projet est de la compétence de la Communauté de communes, en indiquant qu'il n'est pas évident de réaliser ce projet qui traverserait des terrains privés.

- ❖ Anne-Lise Bouquet signale que la signalétique de la piste cyclable n'a jamais été remise depuis les travaux.

- ❖ Jean-Michel Bouzon signale le non fonctionnement d'un candélabre rue de la Forge.

Pour rappel, chaque dysfonctionnement est signalé au Syndicat d'électricité (SDEER) en mentionnant le numéro du poteau concerné.

- ❖ Jean-Michel Bouzon fait remarquer que lors d'une commission il aurait été cité à propos de 2 lamas.

Madame le Maire répond qu'elle a évoqué, en parlant du contexte des chats errants, la présence également de 2 lamas sur la commune, sans citer de nom de propriétaire. Anne-Lise Bouquet confirme qu'elle n'avait pas obtenu de réponse quant à l'identité du propriétaire de ces animaux.

- ❖ Jean-Michel Bouzon évoque les parcelles d'un lotissement qui étaient destinées à du logement social.

Jean-Pierre Manceau répond que ces parcelles sont en vente mais fait aussi remarquer que les conditions pour accéder à des logements sociaux sont contraignantes.

Séance levée à 21h05

**La secrétaire de séance
Jacqueline POGET**